



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/23  
14 avril 2016

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Soixante-seizième réunion  
Montréal, 9 - 13 mai 2016

**PROPOSITION DE PROJET : TCHAD**

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche)

PNUE/ONUDI

**FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET - PROJETS PLURIANNUELS**  
**Tchad**

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	DATE D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (Phase I)	PNUE (agence principale), ONUUDI	62 <sup>e</sup> réunion	35 % d'ici 2020

<b>(II) DERNIÈRES DONNÉES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)</b>	Année : 2015	14,20 (tonnes PAO)
--	--------------	--------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2014	
Substance chimique	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvant	Agents de transformation	Utilisations en laboratoire	Consommation totale par secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123									
HCFC-124									
HCFC-141b									
HCFC-142b									
HCFC-22					14,62				14,62

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Valeur de référence 2009 -2010 :	16,10	Point de départ des réductions globales durables :	16,10
CONSOMMATION ÉLIGIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	5,63	Restante :	10,47

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2016	2017	2018	2019	2020	Total
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,5	0	0,5	0	0,7	1,6
	Financement (\$US)	50 850	0	50 850	0	73 450	175 150
ONUUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	1,0	0	0	0	0	1,0
	Financement (\$US)	107 500	0	0	0	0	107 500

(VI) DONNÉES DU PROJET			2010-2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	16,10	16,10	14,49	14,49	14,49	14,49	14,49	10,47	s.o.	
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)			s.o.	16,10	16,10	14,49	14,49	14,49	14,49	14,49	10,47	s.o.	
Financement convenu (\$US)	PNUE	Coûts de projet	100 000	70 000	0	0	45 000	0	45 000	0	65 000	325 000	
		Coûts d'appui	13 000	9 100	0	0	5 850	0	5 850	0	8 450	42 250	
	ONUUDI	Coûts de projet	135 000	0	0	0	100 000	0	0	0	0	0	235 000
		Coûts d'appui	10 125	0	0	0	7 500	0	0	0	0	0	17 625
Financement approuvé par l'ExCom (\$US)		Coûts de projet	235 000	70 000	0	0	0	0	0	0	0	305 000	
		Coûts d'appui	23 125	9 100	0	0	0	0	0	0	0	32 225	
Total du financement soumis pour approbation à la présente réunion (US \$)		Coûts de projet	0	0	0	0	145 000	0	0	0	0	145 000	
		Coûts d'appui	0	0	0	0	13 350	0	0	0	0	13 350	

**Recommandation du Secrétariat :**

Approbation globale

## DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Tchad, le PNUE, en qualité d'agence principale d'exécution, a soumis à la 76<sup>e</sup> réunion une demande de financement de la troisième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) représentant un montant total de 158 350 \$US, soit 45 000 \$US plus 5 850 \$US de frais d'appui d'agence pour le PNUE, et 100 000 \$US plus 7 500 \$US de frais d'appui d'agence pour l'ONUDI. Cette demande comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche pour la période 2016 à 2018.

### Rapport sur la consommation de HCFC

#### *Consommation de HCFC*

2. Le gouvernement du Tchad a communiqué une consommation de 14,20 tonnes PAO de HCFC en 2015. La consommation de HCFC pour la période 2011-2015 est indiquée au tableau 1.

**Tableau 1. Consommation de HCFC au Tchad (2011-2015, données au titre de l'article 7)**

HCFC-22	2011	2012	2013	2014	2015	Valeur de référence
<b>Tonnes métriques</b>	309,1	300,00	276,40	265,80	258,18	292,7
<b>Tonnes PAO</b>	17,0	16,50	15,20	14,62	14,20	16,1

3. Le Tchad utilise principalement du HCFC-22 pour répondre aux besoins de l'entretien et de la maintenance des équipements de réfrigération et de climatisation. De 2011 à 2015, les données de consommation de HCFC montrent une tendance à la baisse. La consommation de HCFC en 2014 (14,62 tonnes PAO) et en 2015 (14,20 tonnes PAO) se situe au-dessous des mesures réglementaires du Protocole de Montréal pour ces années-là.

#### *Rapport de mise en œuvre du programme de pays (CP)*

4. Le gouvernement du Tchad a communiqué des données de consommation de HCFC par secteur dans le rapport de mise en œuvre du Programme de pays de 2014 qui sont conformes aux données communiquées en vertu de l'article 7. Le rapport du Programme de pays de 2015 sera également présenté d'ici au 1<sup>er</sup> mai 2016.

### Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

#### *Cadre juridique*

5. Le Tchad met actuellement en œuvre la réglementation sous-régionale de la CEMAC (Commission de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale) qui régit la gestion des substances réglementées, notamment les HCFC. L'importation des SAO est contrôlée au moyen d'un système d'autorisation préalable des importations.

#### *Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération*

6. Les principales activités mises en œuvre comprennent :

- (a) Dix ateliers de formation, destinés à 150 agents des douanes, 50 inspecteurs environnementaux et 20 agents commerciaux du ministère du Commerce, portant sur le contrôle et l'identification des SAO et des équipements contenant des SAO, notamment les HCFC et les équipements contenant des HCFC ;

- (b) Douze ateliers de formation destinés à 285 techniciens frigoristes sur les bonnes pratiques en matière de réfrigération, la manipulation en toute sécurité des hydrocarbures et l'entretien des équipements de climatisation contenant des HCFC ; et
- (c) Achèvement des achats et de la livraison des équipements et outils (par ex. outils/dispositifs de récupération et de recyclage, identificateurs de frigorigènes, détecteurs de fuites, stations de chargement, compresseurs, balances de pesage, frigorigènes, collecteurs, outils de sécurité, et autres dispositifs et accessoires) pour les centres d'excellence et de formation sur leur utilisation.

*Unité de mise en œuvre et de suivi de projet (PMU)*

7. L'Unité nationale de l'ozone (UNO) a recruté deux consultants (un sur la réfrigération et un expert douanier) pour aider à suivre la mise en œuvre de toutes les activités du PGEH et pour rassembler les données.

Niveau de décaissement des fonds

8. En date de mars 2016, sur les 305 000 \$US approuvés jusqu'à présent, 299 848 \$US avaient été décaissés (139 981 \$US pour le PNUE et 134 867 \$US pour l'ONUDI). Le solde restant de 5 152 \$US sera décaissé en 2016 (tableau 2).

**Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH pour le Tchad (\$US)**

Agence	Première tranche		Deuxième tranche		Total approuvé	
	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé
PNUE*	100 000	95 000	70 000	69 981	170 000	164 981
ONUDI	135 000	134 867	0	0	135 000	134 867
<b>Total</b>	235 000	229 867	70 000	69 981	305 000	299 848
<b>Taux de décaissement (%)</b>	<b>97,8</b>		<b>99,9</b>		<b>98,3</b>	

\*La première tranche du PNUE a été rapportée comme étant opérationnelle et achevée au niveau financier, et 5000 \$US plus 650 \$US de coûts d'appui d'agence ont été reversés à la 73<sup>e</sup> réunion

Plan de mise en œuvre pour la troisième tranche du PGEH

9. Les activités suivantes seront mises en œuvre :
- (a) Six ateliers destinés à 125 agents des douanes sur le contrôle et l'identification des HCFC et des équipements contenant des HCFC, ainsi que sur le commerce illégal. Les formateurs formeront ensuite les agents des douanes et autres responsables de l'application des règles restants ; (PNUE) (20 000 \$US)
  - (b) Six ateliers s'adressant à 150 techniciens frigoristes en vue de la formation et de la certification en matière des bonnes pratiques de réfrigération, comprenant la récupération et le recyclage des frigorigènes et la manipulation en toute sécurité des frigorigènes à base d'hydrocarbures ; et l'amélioration des manuels de formation. Les formateurs formeront ensuite les techniciens frigoristes restants ; (PNUE) (20 000 \$US) ;

- (c) Renforcement des centres d'excellence, des ateliers sur la réfrigération, et de l'Association des techniciens de la réfrigération du Tchad au moyen de l'achat et de la livraison d'équipements et d'outils supplémentaires (par ex. outils/dispositifs de récupération et de recyclage, identificateurs de frigorigènes, détecteurs de fuites, stations de chargement, compresseurs, balances de pesage et autres dispositifs et accessoires), ainsi que de la diffusion des informations sur les derniers développements technologiques (ONUDI) (100 000 \$US) ; et
- (d) Suivi de la mise en œuvre effective de toutes les activités du PGEH ; (PNUE) (5 000 \$US).

## **OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT**

### **OBSERVATIONS**

#### Rapport de vérification

10. Au moment de la rédaction du présent document, le PNUE a indiqué que le rapport de vérification était toujours en cours. C'est pourquoi, conformément à la décision 72/19 (b), les fonds approuvés dans le cadre de la troisième tranche ne seront transférés que lorsque le Secrétariat aura examiné le rapport de vérification et confirmé que le gouvernement du Tchad est en conformité avec le Protocole de Montréal et l'accord conclu entre le gouvernement et Comité exécutif.

#### Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

##### *Cadre juridique*

11. Le gouvernement du Tchad a déjà émis des quotas d'importation de HCFC pour 2016, fixés à 14,06 tonnes PAO.

##### *Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération*

12. En ce qui concerne la durabilité à long terme du programme de formation pour les techniciens, le PNUE a expliqué que la collaboration entre les centres d'excellence et les parties prenantes de la mise en œuvre des activités du PGEH assurera la durabilité des activités. De façon générale, les capacités nationales ont été renforcées et le ministère de l'Environnement, le ministère du Commerce et le ministère des Finances sont bien informés et tout à fait conscients des problèmes de la protection de la couche d'ozone.

13. En réponse à une demande d'information visant à savoir si les reconversions aux hydrocarbures sont encouragées par le PGEH, le PNUE a indiqué que l'UNO ne fait pas la promotion de la reconversion aux hydrocarbures en dehors du PGEH ; cependant, un nombre limité d'équipements est actuellement reconverti aux hydrocarbures par quelques techniciens de la réfrigération et de la climatisation. La mise en place des réglementations/codes sur l'utilisation des systèmes de réfrigération et de climatisation à base d'hydrocarbures n'a pas été signalée. Outre le HCFC-22, les autres frigorigènes actuellement disponibles sur les marchés locaux sont le R-290 utilisés pour les climatiseurs et le R-600A pour les réfrigérateurs domestiques. Le PNUE a fait savoir que les techniciens et le gouvernement sont tout à fait au courant des décisions pertinentes du Comité exécutif sur les reconversions<sup>1</sup> par le biais des ateliers et des réunions de réseau.

---

<sup>1</sup> Décisions 72/17 et 73/34

Conclusion

14. Le Secrétariat a noté que le système d'autorisation d'importations et de quotas du pays est opérationnel, et permettra les réductions de consommation de HCFC en accord avec le calendrier d'élimination du Protocole de Montréal. Le PGEH progresse et les niveaux de consommation de 2014 et de 2015 étaient au-dessous de la consommation maximale autorisée dans l'accord avec le Comité exécutif. Les activités mises en œuvre jusqu'à présent et celles prévues pour la troisième tranche renforceront davantage le secteur de l'entretien, et assureront la durabilité à long terme des activités.

**RECOMMANDATION**

15. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) au Tchad et recommande également l'approbation globale de la troisième tranche de la phase I du PGEH et du plan correspondant de mise en œuvre de la tranche pour la période 2016-2018 au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous, étant entendu que :

- (a) Si le Tchad décidait de procéder à des reconversions à des frigorigènes inflammables et toxiques pour des équipements de réfrigération et de climatisation initialement conçus pour des substances ininflammables, il agira en assumant toutes les responsabilités et les risques afférents, et uniquement en conformité avec les normes et protocoles pertinents ; et
- (b) Les fonds approuvés ne seront transférés au PNUE et à l'ONUDI que lorsque le Secrétariat aura examiné le rapport de vérification et confirmé que le gouvernement du Tchad est en conformité avec le Protocole de Montréal et l'accord conclu entre le gouvernement et Comité exécutif.

	<b>Titre du projet</b>	<b>Financement du projet (\$US)</b>	<b>Coût d'appui (\$US)</b>	<b>Agence d'exécution</b>
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche)	45 000	5 850	PNUE
(b)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche)	100 000	7 500	ONUDI